

CONCOURS DU GIBTP SUR LA DIGITALISATION

« SIA DIGITAL AWARDS 2026 »

1 CONTEXTE-JUSTIFICATION

La transformation numérique constitue aujourd'hui un levier majeur de compétitivité, de performance et de durabilité des entreprises. Dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), l'adoption de technologies telles que le Building Information Modeling (BIM), l'intelligence artificielle, les drones, les objets connectés (IoT), les systèmes d'information géographique (SIG), le cloud computing ou les progiciels de gestion intégrés (ERP) révolutionne les pratiques de conception, de réalisation, d'exploitation et de maintenance des infrastructures.

Ces innovations permettent d'optimiser les processus, d'améliorer la coordination des acteurs, de réduire les coûts et les délais, de renforcer la qualité des ouvrages et de fiabiliser la prise de décision grâce à une meilleure exploitation des données.

En Côte d'Ivoire, cette dynamique s'inscrit dans la vision de modernisation portée par les Plans Nationaux de Développement (PND) et par la politique nationale de transition numérique. Les nombreux projets structurants réalisés ces dernières années dans les domaines du BTP, de l'hydraulique et de l'assainissement illustrent l'intégration progressive des outils numériques dans la conduite des projets d'infrastructures et le renforcement des capacités des entreprises du secteur.

C'est dans ce contexte que le Groupement Ivoirien du Bâtiment et des Travaux Publics (GIBTP), en partenariat avec le Ministère de la Transition Numérique et de l'Innovation Technologique, organise, dans le cadre de la cinquième édition du Salon des Infrastructures d'Abidjan (SIA 2026), un concours de digitalisation destiné à valoriser les initiatives les plus innovantes du secteur.

2 OBJECTIF GÉNÉRAL

Le concours a pour objectif de promouvoir la transformation numérique dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) en valorisant les innovations et les solutions digitales qui contribuent à améliorer la performance, la compétitivité et la qualité des projets d'infrastructures en Côte d'Ivoire.

3 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

De manière spécifique, le concours vise à :

- identifier et valoriser les entreprises, les start-up, les organisations et les professionnels ayant développé ou mis en œuvre des solutions numériques innovantes dans les secteurs du BTP, de l'hydraulique, de l'assainissement, de l'énergie, des transports et des infrastructures connexes ;
- distinguer les initiatives ayant permis d'améliorer les processus de conception, de réalisation, d'exploitation, de maintenance ou de gestion des projets grâce aux technologies numériques ;
- promouvoir les meilleures pratiques en matière de digitalisation, d'automatisation, de gestion des données et de transformation des processus métiers ;
- offrir aux candidats une vitrine pour présenter leurs innovations et en démontrer la valeur ajoutée auprès des professionnels, des décideurs et du grand public ;
- favoriser le partage d'expériences et la diffusion des solutions numériques les plus performantes afin d'accélérer la transformation digitale du secteur ;
- récompenser les initiatives les plus remarquables pour leur caractère innovant, leur impact et leur contribution au développement du secteur des infrastructures en Côte d'Ivoire.

4 PUBLIC CIBLE

Les cibles concernées par ce concours sont des entreprises membres ou non du GIBTP implantées en Côte d'Ivoire, les Start Up, les institutions universitaires et/ou les collectivités territoriales et les personnes physiques.

5 PRIX À DÉCERNER

Les prix pour ce concours dénommé « **SIA DIGITAL AWARDS - 2026** » seront décernés selon les quatre (04) catégories suivantes :

Catégorie 1 : Entreprises

- 1.A / Prix de l'innovation technologique digitale
- 1.B / Prix de la transformation et performance digitales

Catégorie 2 : Start Up

- Prix de l'innovation digitale

Catégorie 3 : Universités, Laboratoires de recherche et collectivités territoriales

- Prix de l'innovation technologique digitale

Catégorie 4 : Personnes physiques

- Prix de l'innovation technologique digitale

À ces distinctions s'ajoute un **Prix spécial du Jury** qui **récompensera le meilleur projet, toutes catégories confondues**.

5.1 Prix de l'innovation technologique digitale

Ce prix récompense une innovation reposant sur une technologie numérique nouvelle ou significativement améliorée (intelligence artificielle, blockchain, IoT, cybersécurité, cloud, data, réalité augmentée/virtuelle, etc.) apportant une forte valeur ajoutée technique, économique ou sociétale.

Ce prix concerne, entre autres, les aspects suivants :

- Développement d'une nouvelle solution ou plateforme technologique.
- Innovation en intelligence artificielle.
- Applications de la blockchain.
- Cybersécurité innovante.
- Objets connectés (IoT).
- Solutions de cloud computing ou de Big Data.
- Technologies immersives.

5.2 Prix de la transformation et performance digitales

Ce prix récompense une organisation ayant réussi sa transformation numérique en améliorant durablement sa performance, son efficacité opérationnelle, la qualité de ses services ou l'expérience de ses usagers grâce aux technologies digitales.

Il concerne, entre autres, les aspects suivants :

- Digitalisation des processus métiers.
- Automatisation des opérations.
- Modernisation des services publics ou privés.
- Amélioration de la productivité.
- Gestion de la donnée pour la prise de décision.
- Transformation de l'expérience client ou citoyen.
- Conduite du changement par l'adoption des outils numériques.

5.3 Prix de l'innovation digitale

Ce prix récompense une initiative numérique innovante qui crée de nouveaux usages, services, modèles économiques ou impacts sociaux, en s'appuyant sur les technologies digitales, sans que l'innovation soit nécessairement technologique.

Ce prix concerne notamment, les solutions suivantes :

- Applications mobiles innovantes.
- Plateformes numériques.
- Services digitaux.
- Innovations en e-commerce.
- Fintech, EdTech, HealthTech, AgriTech, GovTech.
- Solutions d'inclusion numérique.
- Nouveaux modèles économiques numériques.

5.4 Prix spécial du jury

Le prix spécial du jury sera décerné au meilleur projet toutes catégories confondues.

6 CRITÈRES ET MODALITÉS DE SÉLECTION

Les lauréats au concours seront désignés principalement selon la pertinence de leurs technologies et les impacts de ces dernières sur les projets des clients.

6.1 Critères

- Pour les entreprises
 - Être implantée sur le territoire ivoirien ;
 - Soumettre un projet réalisé en interne ou en partenariat avec des tiers et appuyé d'une méthode de présentation managériale employée dans la conduite efficace d'un ou de plusieurs projets. On retiendra le caractère d'innovation ou d'excellence managériale et l'impact sur la performance des projets des clients. Ces critères détermineront le choix des meilleurs dossiers soumis.
- Pour les Start up
 - Être implantée depuis au moins deux (02) ans en Côte d'Ivoire ;
 - Être un dirigeant ou un manager âgé au plus de 40 ans ;
 - Soumettre un projet respectant les mêmes conditions que les entreprises.
- Pour les collectivités & les universités
 - Être une entité publique ou privée ;
 - Fournir un agrément pour les universités et grandes écoles privées ;
 - Soumettre un projet respectant les mêmes conditions que les entreprises.
- Pour les personnes physiques
 - Être résident en Côte d'Ivoire ;
 - Soumettre un projet respectant les mêmes conditions que les entreprises.

6.2 Modalités de sélection

La sélection des lauréats se fera par **un jury** composé de professionnels, des responsables du Ministère de la Transition Numérique et de l'Innovation Technologique (MTNIT), d'experts du GIBTP et d'universitaires.

7 DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS

7.1 Période de réalisation

Les activités de récompenses des lauréats de la digitalisation commenceront à la date d'adoption des présents termes de référence. Ces activités pourront commencer au lancement du concours en juillet et s'étendre sur une période de deux (02) mois.

7.2 Processus

Le déroulement des activités se fera en liaison avec le Ministère de la Transition Numérique et de l'Innovation Technologique (MTNIT).

Il comprend les étapes suivantes :

a) Étape 1 : Soumission de projet

Les candidats transmettront, **à compter du 20 juillet 2026**, les dossiers de candidature en ligne et par dépôt physique au siège du GIBTP conformément aux termes de référence, et **au plus tard le 21 Août 2026 à 15h00 GMT**.

Le dossier devra comporter :

- la version numérique de la présentation du projet ;
- l'application / le logiciel ;
- une vidéo de démonstration si possible.

Les projets seront notés sur la base d'une grille d'évaluation.

b) Étape 2 : Sélection des Nominés

On retiendra les quatre (04) catégories suivantes :

Catégorie 1 : Entreprises

Catégorie 2 : Start Up

Catégorie 3 : Universités, Laboratoires de recherche et Collectivités territoriales

Catégorie 4 : Personnes physiques ;

Les trois (03) meilleurs candidats par catégorie seront retenus pour la phase de présentation et de démonstration.

c) Étape 3 : Séances de présentation et de démonstration devant le jury

Les candidats nominés présenteront leur projet devant le jury qui retiendra le meilleur dans chaque catégorie.

d) Étape 4 : Sélection des Lauréats

Le meilleur candidat dans chaque catégorie sera déclaré lauréat du « **SIA DIGITAL AWARDS - 2026** » pour la catégorie concernée.

Le meilleur projet toutes catégories confondues sera déclaré « **Lauréat du SIA DIGITAL AWARDS - 2026** ».

e) Étape 5 : Remise des prix aux lauréats

Des récompenses seront remises aux différents lauréats lors du SIA 2026.

8 RÉCOMPENSES

Catégorie 1 : Entreprises

- 1.A / Prix de l'innovation technologique digitale
- 1.B / Prix de la transformation et performance digitales

Catégorie 2 : Start Up

- Prix de l'innovation digitale

Catégorie 3 : Universités, Laboratoires de recherche et Collectivités territoriales

- Prix de l'innovation technologique digitale

Catégorie 4 : Personnes physiques

- Prix de l'innovation technologique digitale

Prix spécial du Jury

- Prix spécial de la digitalisation

9 RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont :

- Les entreprises, les Start Up, les universités, les laboratoires de recherche, les collectivités territoriales et les personnes physiques sont bien identifiés par le Comité Scientifique du SIA 2026 ;
- Les entreprises et autres entités candidates sont sélectionnées ;
- Les innovations retenues sont présentées et font l'objet de démonstrations ;
- Les lauréats sont récompensés.

10 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE-CONFIDENTIALITÉ

Les technologies, méthodes, dessins, plans, maquettes et matériels divers mis à la disposition du GIBTP et du comité de sélection lors du présent concours de digitalisation ou durant le déroulement du SIA 2026 par les candidats, restent la propriété des candidats et sont soumis aux règles générales de protection des propriétés civile et intellectuelle conformément aux dispositions applicables du Décret n° 96-564 du 25 juillet 1996 relatives à la Protection des Œuvres de l'Esprit et aux Droits d'Auteur, des artistes, interprètes et des producteurs de phonogrammes et vidéogrammes et du Traité de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI).

Par ailleurs le GIBTP et les membres du comité de sélection reconnaissent que les informations, renseignements, documents, outils technologiques, et matériels mis à sa disposition peuvent être de caractère confidentiel et ne doivent pas faire l'objet de divulgation. En conséquence ils s'engagent à prendre toutes précautions nécessaires à préserver le caractère confidentiel desdits renseignements, informations, documents, outils technologiques, et matériels.

L'obligation de confidentialité ainsi définie ne s'applique pas aux informations, renseignements, outils technologiques ou matériels qui sont versés dans le domaine public et survivront à l'expiration de la période de déroulement du concours, allant de juillet à septembre 2026.